|  |  |
| --- | --- |
| **NATIONS****UNIES**  |  **EP** |
|  | **Programme des****Nations Unies pour****l’environnement**  | Distr.GÉNÉRALEUNEP/OzL.Pro/ExCom/87/1422 juin 2021FRANÇAISORIGINAL: ANGLAIS |

COMITÉ EXÉCUTIF
 DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
 D’APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre‑vingt‑septième réunion

Montréal, 28 juin – 2 juillet 2021[[1]](#footnote-1)

**COOPÉRATION BILATÉRALE**

# Le présent document donne un aperçu des demandes présentées par les agences bilatérales. Vu les contraintes imposées en raison de la pandémie de COVID-19, les Parties au Protocole de Montréal n’ont pas été en mesure d’approuver le niveau de reconstitution du Fonds multilatéral pour 2021‑2023. Étant donné que les demandes des agences bilatérales soumises à la 87e réunion sont les premières présentations pour la période triennale 2021‑2023, le financement de ces demandes se situe sous le niveau maximal admissible pour la coopération bilatérale. Elles renvoient aux documents de réunion qui renferment un examen des demandes bilatérales et contiennent la recommandation concernant l’année d’attribution pour la coopération bilatérale.

 **Aperçu**

#  Dix projets, d’une valeur de 1 064 543 $US, ont été présentés par les deux agences bilatérales, comme on peut le voir au tableau 1.

**Tableau 1. Projets de coopération bilatérale soumis à la 87e réunion**

| **Agence** | **Pays** | **Titre du projet** | **Financement demandé** **($US)** | **Coûts d’appui****($US)** | **Montant recommandé ($US)** | **Document** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Allemagne | Burkina Faso a | Préparation d’un plan de réduction progressive des HFC  | 150 000 | 19 500 | 169 500\* | Présent document |
| Allemagne | Inde | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)  | 105 887 | 11 855 | 117 742 | Décision 86/90 c)[[2]](#footnote-2) |
| Allemagne | Inde b | Préparation du plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase III) (global)  | 40 000 | 5 200 | 45 200 | Présent document |
| Allemagne | République islamique d’Iran c | Préparation du plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase III) (réfrigération et climatisation industrielles)  | 25 000 | 3 250 | 28 250 | Présent document |
| Allemagne | République islamique d’Iran c | Préparation du plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase III) (global)  | 15 000 | 1 950 | 16 950 | Présent document |
| Allemagne | Lesotho | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II, première tranche) | 168 900 | 21 957 | 190 857\* | (1) |
| Allemagne | Libéria | Préparation d’un plan de réduction progressive des HFC | 130 000 | 16 900 | 146 900\* | Présent document |
| Allemagne | Maurice a | Préparation d’un plan de réduction progressive des HFC  | 150 000 | 19 500 | 169 500\* | Présent document |
| Allemagne | Papouasie–Nouvelle-Guinée | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)  | 134 000 | 15 812 | 149 812 | (2) |
| **Sous-total**  |  |  | **918 787** | **115 924** | **1 034 711** |  |
| Japon | Viet Nam | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)  | 26 400 | 3 432 | 29 832 | (3) |
| **Sous-total**  |  |  | **26 400** | **3 432** | **29 832** |  |
| **Total** |  |  | **945 187** | **119 356** | **1 064 543** |  |

\*À examiner individuellement

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/31

(2) UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/32

(3) UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/40

# a Demandes émanant de la 86e réunion et figurant dans le documentUNEP/OzL.Pro/ExCom/86/32

b PNUD à titre d’agence d’exécution principale, et PNUE à titre d’agence d’exécution de coopération.

c PNUD à titre d’agence d’exécution, et PNUE et ONUDI à titre d’agences d’exécution de coopération.

**Inde et République islamique d’Iran : préparation de projet pour les plans de gestion de l’élimination des HCFC**

**Description des projets**

# Le gouvernement de l’Allemagne a présenté, à titre d’agence bilatérale de coopération, des demandes concernant la préparation de la phase III des PGEH pour deux pays visés à l’article 5, avec le PNUD comme agence d’exécution principale et le PNUE comme agence d’exécution de coopération pour l’Inde et la République islamique d’Iran, et avec l’ONUDI à titre d’agence de coopération supplémentaire pour la République islamique d’Iran, et a par ailleurs demandé un financement pour la préparation de projet, soit un projet d’investissement en République islamique d’Iran, dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation industrielles, dans le cadre de la phase III du PGEH, comme on peut le voir au tableau 3. Pour l’Inde et la République islamique d’Iran, le PNUD, en sa qualité d’agence d’exécution principale, a demandé 440 000 $US, plus les coûts d’appui d’agence de 30 800 $US au total; et le PNUE, en sa qualité d’agence d’exécution de coopération, a demandé 35 000 $US, plus les coûts d’appui d’agence de 4 550 $US au total; et l’ONUDI, en sa qualité d’agence d’exécution de coopération supplémentaire pour la République islamique d’Iran, a demandé 65 000 $US, plus les coûts d’appui d’agence de 4 550 $US, dans leurs programmes de travail respectifs pour 2021[[3]](#footnote-3).

# Le PNUD, en sa qualité d’agence d’exécution principale, a fourni une description des activités nécessaires pour la préparation d’une stratégie globale pour la phase III des PGEH en Inde et en République islamique d’Iran, et pour la préparation de projets d’investissement dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation industrielles en République islamique d’Iran, et les coûts correspondants dans son programme de travail[[4]](#footnote-4).

# **Observations du Secrétariat**

# Le Secrétariat a noté que les soumissions de la demande concernant la préparation de projet étaient conformes aux exigences de la décision 71/42[[5]](#footnote-5), et que la phase III des PGEH pour l’Inde et la République islamique d’Iran permettra d’éliminer la consommation restante de HCFC d’ici le 1er janvier 2030, à l’exception du reliquat aux fins d’entretien.

# **Recommandations du Secrétariat**

# Le Secrétariat recommande l’approbation globale de la préparation de projet pour la phase III du plan de gestion de l’élimination des HCFC (PGEH) en Inde et en République islamique d’Iran, au niveau de financement figurant au tableau 3.

**Burkina Faso, Libéria et Maurice : préparation de projet pour les plans de gestion de la réduction progressive des HFC**

Demandes concernant la préparation de projet soumises à la 86e réunion

# Lors de la 86e réunion, le gouvernement de l’Allemagne, en sa qualité d’agence bilatérale désignée[[6]](#footnote-6), a présenté des demandes de financement pour la préparation de plans de gestion de la réduction progressive des HFC au Burkina Faso et à Maurice, comme on peut le voir au tableau 3. Ces demandes de financement, soumises pour examen individuel, n’ont pas été examinées lors de la 86e réunion, et leur examen a été reporté à la 87e réunion, au vu des discussions portant sur le projet de lignes directrices sur la préparation des plans de réduction progressive des HFC pour les pays visés à l’article 5, qui ont eu lieu lors de la 86e réunion[[7]](#footnote-7), et conformément à la décision 86/55. Les propositions présentées à la 86e réunion ont donc été incluses dans le présent document.

Préparation de projet pour les plans de gestion de la réduction progressive des HFC

**Description du projet**

# Le gouvernement de l’Allemagne, en sa qualité d’agence bilatérale désignée, a présenté une demande à la présente réunion pour la préparation de plans de gestion de la réduction progressive des HFC pour un pays, comme on peut le voir au tableau 3.

# **Observations du Secrétariat**

# Le gouvernement de l’Allemagne, en sa qualité d’agence bilatérale désignée, a fourni une description des activités à mener pour la préparation d’une stratégie globale en matière de réduction progressive des HFC dans trois pays; renseignements relatifs aux importations estimées de HFC et de mélanges de HFC; activités à mettre en œuvre au cours de la préparation du projet, y compris une enquête sur la consommation de HFC; réunions avec les intervenants et consultations; soutien procuré au système d’octroi de permis et de quotas de HFC; activités de sensibilisation; élaboration d’une stratégie de réduction progressive des HFC; et appui technique en vue de la finalisation du plan de réduction progressive. Le financement demandé pour la préparation des propositions de projet à la 86e réunion était fondé sur le financement des activités habilitantes (figurant dans la décision 79/46 c)); le financement demandé lors de la présente réunion est toutefois lié au projet de lignes directrices sur la préparation des plans de réduction progressive des HFC[[8]](#footnote-8), qui a été soumis à la 86e réunion et reporté à la 87e réunion pour la poursuite de l’examen.

# Le Secrétariat a examiné la soumission à partir de l’expérience acquise en matière d’examen des demandes de préparation des PGEH, et en tenant compte des directives fournies et des décisions adoptées par le Comité exécutif pour ce type de projets.

#  Suite à cet examen, il a été noté que le Burkina Faso, le Libéria et Maurice avaient ratifié l’Amendement de Kigali respectivement le 26 juillet 2018, le 13 juillet 2020 et le 1er octobre 2019, et que les activités décrites dans les propositions étaient semblables à celles nécessaires pour la préparation des PGEH. Certaines activités ressemblaient à celles incluses au titre des activités habilitantes pour la réduction progressive des HFC, pour lesquelles un financement avait déjà été octroyé. Le gouvernement de l’Allemagne a précisé que la demande concernant la préparation de projet s’appuierait sur les activités mises en œuvre dans le cadre des activités habilitantes, étant donné qu’elles ont été les premières mesures prises en faveur de la réduction progressive des HFC et qu’elles ont contribué à la ratification de l’Amendement de Kigali par le pays, et a souligné que l’on éviterait le doublonnement des activités déjà mises en œuvre.

# Le Secrétariat a informé le gouvernement de l’Allemagne qu’il sera impossible de formuler une recommandation relativement à cette demande, car les lignes directrices sur le financement de ces demandes continueront de faire l’objet de discussions lors de la 87e réunion.

**Recommandations du Secrétariat**

# Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager d’examiner, conformément aux discussions menées au titre du point 9 a) de l’ordre du jour, Aperçu des questions soulevées pendant l’examen des projets et du point 13 c) de l’ordre du jour, Projet de lignes directrices sur la préparation des plans de réduction progressive des HFC pour les pays visés à l’article 5 (décision 86/93), les demandes de financement pour la préparation des plans de gestion de la réduction progressive des HFC pour les pays figurant au tableau 3.

**Recommandation générale**

# Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au trésorier de déduire comme suit les coûts des projets bilatéraux approuvés lors de la 87e réunion :

## XX $US (y compris les coûts d’appui d’agence) en fonction du solde de la contribution bilatérale du gouvernement de l’Allemagne pour 2021; et

## XX $US (y compris les coûts d’appui d’agence) en fonction du solde de la contribution bilatérale du gouvernement du Japon pour 2021.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. Les réunions en ligne et un processus d’approbation intersessions se tiendront en juin et juillet 2021 en raison du coronavirus (COVID-19). [↑](#footnote-ref-1)
2. Afin d’approuver la troisième tranche de la phase II du PGEH pour l’Inde, et le plan de mise en œuvre de la tranche 2021‑2022, pour un montant de 14 792 059 $US, comprenant […] 1 500 000 $US, plus les coûts d’appui d’agence de 167 941 $US pour le gouvernement de l’Allemagne, en notant que le montant approuvé pour l’Allemagne, soit 1 394 113 $US, plus les coûts d’appui d’agence de 156 086 $US, serait attribué à la 86e réunion et 105 887 $US, plus les coûts d’appui d’agence de 11 855 $US, à la 87e réunion. [↑](#footnote-ref-2)
3. UNDP (UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/15); UNEP (UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/16); et UNIDO (UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/17) [↑](#footnote-ref-3)
4. UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/15 [↑](#footnote-ref-4)
5. Projet de lignes directrices sur le financement de la préparation de la phase II des plans de gestion de l’élimination des HCFC pour les pays visés à l’article 5 [↑](#footnote-ref-5)
6. UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/32 [↑](#footnote-ref-6)
7. Point 13 c) de l’ordre du jour [↑](#footnote-ref-7)
8. UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/88 [↑](#footnote-ref-8)